Éducation relative à l'Environnement

15 mesures pour le politique

ujourd'hui, les défis environnementaux et sociaux sont colossaux. On le sait, on le répète, tous les signaux sont au rouge. Aujourd'hui, l'environnement est devenu la principale préoccupation d'une majorité de Belges. Aujourd'hui, l'urgence climatique et sociale s'affiche sur les panneaux de revendication de la jeunesse comme des adultes. Aujourd'hui, l'heure est venue d'agir et de nous diriger collectivement vers un projet de société à la hauteur des défis à venir. Un projet au sein duquel toutes les composantes de la société ont leur rôle à jouer : citoyen·nes, associations, entreprises, politiques...

Depuis plus de quatre décennies, l'Education relative à l'Environnement (ErE) oeuvre au quotidien à reconnecter jeunes et moins jeunes à la nature, à les sensibiliser et à les former aux enjeux environnementaux et à la justice sociale. Elle propose des méthodes et des outils innovants et vise à former des éco-citoyen-nes critiques, créatifs-ves et engagé-es. Elle se vit dans les écoles, les villes, les quartiers, les villages, les lieux éducatifs, sociaux, culturels, les loisirs, les entreprises ...

Mais pour être un véritable moteur de la transition sociale et écologique et des Objectifs de développement durable, l'ErE doit figurer au cœur des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir tant en Belgique qu'en Europe. Plus que jamais, l'ErE doit faire l'objet d'une stratégie ambitieuse, articulée entre les pouvoirs concernés et en concertation avec le monde associatif.

MEMORANDUM 2019-2024



15 MESURES pour l'Éducation relative à l'Environnement (ErE)

Législature 2019-2024

Réseau IDée, Information et Diffusion en éducation à l'environnement, en collaboration avec ses 120 associations membres, formule 15 recommandations concrètes pour que l'ErE soit soutenue et mobilisée par des politiques éducatives, environnementales, sociales et culturelles ambitieuses. Ces recommandations sont développées dans la suite de ce Mémorandum.

Ces **mesures**, regroupées en 4 chapitres, devraient inspirer les acteurs et actrices politiques des Régions wallonne et bruxelloise ainsi que de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone.

A. Inclure l'ErE dans les politiques régionales	3
1. Inscrire l'ErE de manière transversale dans les Déclarations gouvernementales régionales	3
2. Se concerter avec les acteurs de l'ErE	3
3. Amplifier la participation citoyenne aux politiques et défis environnementaux	3
B. Inclure l'ErE dans les politiques éducatives et socio-culturelles	4
4. Inscrire l'ErE de manière transversale dans la Déclaration gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4
5. Intégrer l'ErE tout au long de la scolarité de chaque élève	4
6. Intégrer l'ErE dans la formation initiale et continuée des enseignant·es	5
7. Soutenir le développement de la recherche et de la formation en ErE	5
8. Former aux problématiques socio-environnementales dans l'enseignement supérieur	5
9. Soutenir les alliances entre les acteurs des divers champs éducatifs et socio-culturels, pour engager la transition et le développement durable et faire progresser les droits environnementaux	5
C. Viser l'exemplarité en matière d'environnement dans tous les lieux publics et éducatifs	6
10. Intégrer des clauses sociales, environnementales et éthiques dans tous les cahiers de charges	6
11. Généraliser l'écoconstruction, l'écorénovation et l'écogestion des bâtiments publics et des lieux éducatifs	6
12. Réduire et, si possible, supprimer les messages publicitaires	6
D. Renforcer le soutien aux associations d'ErE	6
13. Stabiliser, indexer et renforcer les moyens structurels des associations d'ErE	7
14. Stabiliser et créer des emplois dans le secteur de l'ErE	7
15. Confier les missions d'ErE aux associations d'ErE et partager les réalisations	7
Enquêtes et états des lieux relatifs à l'ErE	8
Le Réseau IDée et ses membres	0

A. Inclure l'ErE dans les politiques régionales

Au fil des années, l'expertise des acteurs de l'ErE s'est étoffée et, en parallèle, la demande en sensibilisation, éducation et formation en environnement s'est accrue.

Connecter les personnes et les groupes à leur environnement naturel et bâti, faire évoluer les comportements individuels et collectifs, développer une intelligence collective du territoire, interroger les limites des logiques économiques au regard des enjeux sociaux et environnementaux, promouvoir des valeurs telles que la responsabilité, la solidarité et le respect, sont des compétences, parmi d'autres, qui sont visées par les démarches d'Education relative à l'Environnement (ErE).

En Wallonie et en Région bruxelloise, les associations d'ErE initient et participent, aux côtés et en collaboration avec d'autres acteurs, à la mise en œuvre de l'ErE sur tout le territoire. Elles touchent chaque année plusieurs centaines de milliers de jeunes et d'adultes à travers un panel d'activités : animations scolaires ou extrascolaires, ateliers et stages, formations, accompagnement de projets, outils pédagogiques, information et sensibilisation, campagnes...

Les thématiques abordées par les acteurs de l'éducation à l'environnement couvrent plusieurs compétences régionales : air, agriculture, alimentation, aménagement du territoire/développement territorial, biodiversité et nature, bruit, consommation, déchets, développement durable, eau, économie (circulaire, sociale...), énergie et climat, environnement, logement, milieu rural/urbain, mobilité, participation citoyenne, action sociale et santé, solidarité internationale, etc.

L'ErE aborde ces thématiques de manière globale, c'est-à-dire en faisant des liens entre elles et en envisageant les perspectives écologiques, sociales, économiques, culturelles, éthiques et politiques.

Mesures

1. Inscrire l'ErE de manière transversale dans les Déclarations gouvernementales régionales

- Piloter l'ErE de manière transversale et l'introduire dans les différents Plans d'action régionaux.
- Lorsque ce n'est fait, affecter dans chaque **cabinet ministériel** une personne en charge de l'ErE et désigner une personne ou un service actif en matière d'ErE au sein de chaque **administration** concernée.
- Assurer une **coordination transversale de l'ErE** à travers les administrations chargées des différentes thématiques environnementales (*voir thématiques ci-dessus*).
- Donner plus de moyens à « l'Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'Enseignement » pour réaliser son programme d'actions et assurer une participation active des représentants régionaux au sein de celui-ci.

2. Se concerter avec les acteurs de l'ErE

• Dès l'entrée en fonction des élu·es et tout au long de la législature, **rencontrer les acteurs de l'ErE** et **mener une concertation** permanente sur l'état de la situation, les besoins et les perspectives de l'ErE.

3. Amplifier la participation citoyenne aux politiques et défis environnementaux

- Lors de la rédaction de Plans régionaux et lors de leur mise en œuvre, poursuivre et renforcer l'implication des habitant·es.
- Favoriser et soutenir toutes les initiatives collectives favorables à l'environnement, à toutes les échelles et dans les différents lieux de vie.
- Collaborer avec les associations d'ErE pour y parvenir, en particulier pour accompagner celles et ceux qui sont le moins outillé·es.

B. Inclure l'ErE dans les politiques éducatives et socio-culturelles

L'éducation, la formation et la culture sont essentielles pour développer la sensibilité, l'esprit critique, la participation, la responsabilité, la créativité et la solidarité des citoyen·nes.

L'Education relative à l'Environnement (ErE) contribue pleinement à ces objectifs. Elle offre une large place à l'expérimentation et à l'expérience. Elle promeut la coopération plutôt que la compétition. Elle invite à décloisonner les disciplines, les cultures, les points de vue, les âges. Elle apprend, en les vivant, les pratiques démocratiques. Elle est un levier de motivation pour les apprenant·es et les équipes éducatives.

Elle invite à sortir sur le terrain, à rencontrer, à ressentir. De l'échelle locale à l'échelle globale, elle vise à apprendre, à comprendre, à développer une approche critique du fonctionnement du monde et des manières de penser et d'agir, à se positionner, à développer l'imaginaire et la créativité pour s'engager et construire de nouveaux modèles de vie. L'ErE s'inscrit comme un moteur de changement en vue d'une profonde mutation de notre société.

Mesures

4. Inscrire l'ErE de manière transversale dans la Déclaration gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Inclure l'ErE dans les Plans d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Charger dans chaque cabinet ministériel une personne de référence pour l'ErE.
- Affecter, au sein de chaque **administration**, une personne ou un service à l'ErE, notamment au sein de la cellule citoyenneté de la DG Enseignement obligatoire.
- Donner davantage de moyens à « l'Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'Enseignement » pour réaliser son programme d'actions (voir mesure 5 ci-dessous) et assurer une participation active des personnes de l'ErE au sein de celui-ci.

5. Intégrer l'ErE tout au long de la scolarité de chaque élève

Mandater « l'Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'Enseignement » pour qu'il assure le suivi et le pilotage de mesures favorables à l'ErE et au développement durable dans l'enseignement :

- Veiller à intégrer l'ErE dans les **Référentiels** de l'ensemble des disciplines dans l'enseignement obligatoire.
- Concevoir des continuums pédagogiques, sur des thèmes prioritaires comme le climat et la biodiversité, pour l'ensemble du Tronc commun et le secondaire supérieur.
- Soutenir concrètement les écoles menant des projets d'ErE « dans la durée » (soutiens matériel et financier, animations et accompagnement, ressources pédagogiques, formation...) en particulier lors de la mise en œuvre des Plans de pilotage.
- Octroyer des heures de coordination de projets d'ErE à un enseignant délégué.
- Assouplir le cadre structurel de l'école de manière à faciliter et encourager des approches expérientielles et expérimentales, l'ouverture de l'école sur l'environnement extérieur, des approches multi et interdisciplinaires, des classes du dehors...
- Généraliser la gestion environnementale participative dans les écoles (voir également le chapitre C).
- Favoriser la mise en place d'un cadre bienveillant et de **pratiques démocratiques**, notamment autour des enjeux de la transition sociale et écologique.
- Solliciter le **Comité Scientifique et Pédagogique** de l'Accord de Coopération lors de la réalisation ou la réédition d'outils d'ErE à destination de l'école.

6. Intégrer l'ErE dans la formation initiale et continuée des enseignant·es

Assurer l'intégration de l'ErE dans la formation initiale de tous-tes les futur-es enseignant-es de manière à ce qu'ils et elles puissent vivre des activités d'ErE, prendre du recul, se les approprier et les transférer. Mandater l' « Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'enseignement» pour élaborer des recommandations et être reconnu comme interlocuteur auprès de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

Soutenir le développement de la recherche et de la formation en ErE

- Financer la recherche et des recherches-actions sur les approches éducatives visant la transition sociale et écologique. Le dispositif de financement pourra notamment s'inspirer du programme Co-Create lancé à Bruxelles et s'inscrire dans les recherches soutenues par l'Observatoire de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse.
- Créer une chaire interuniversitaire et/ou un groupe de recherche en ErE interdisciplinaire (éducation, pédagogie, psycho-pédagogie, psychologie, psycho-sociologie, sociologie, philosophie, environnement, sciences ...) au sein de laquelle les acteurs et actrices de terrain sont parties prenantes.
- Soutenir les **formations certifiantes en ErE**, non universitaires et universitaires (Bac Master complémentaire certificat interuniversitaire spécialisation dans les Hautes Ecoles pédagogiques).
- Soutenir les **formations organisées par le secteur associatif de l'ErE** et reconnaître des temps de formation continue pour les animateurs et animatrices en ErE.

8. Former aux problématiques socio-environnementales dans l'enseignement supérieur

- Adapter les cursus de l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire) de manière à assurer des contenus théoriques, pratiques et des approches interdisciplinaires en réponse et en cohérence avec les défis (socio)-environnementaux : agriculture, architecture, économie, sciences, arts, construction, etc. Mandater la commission « Développement durable » organisé au sein de l'ARES pour assurer la mise en œuvre de cette mesure et mandater l'« Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'enseignement » comme interlocuteur auprès de l'ARES.
- 9. Soutenir les alliances entre les acteurs des divers champs éducatifs et socio-culturels, pour engager la transition et le développement durable et faire progresser les droits environnementaux
- Octroyer du temps et des moyens pour des partenariats entre les associations (éducation permanente, jeunesse, social, culture, arts, citoyenneté mondiale, santé...) visant la cohérence et la complémentarité des projets de Développement Durable et de transition sociale et écologique.
- Intégrer la nécessité d'un partenariat intersectoriel (entre acteurs de l'éducation à l'environnement, à la citoyenneté mondiale, à la santé, de l'action sociale...) aux critères de recevabilité des projets éducatifs soutenus par les pouvoirs publics au nom du développement durable et de la transition.

C. Viser l'exemplarité en matière d'environnement dans tous les lieux publics et éducatifs

Que ce soit pour des raisons économiques, environnementales, sociales et éducatives, l'exemplarité environnementale devrait être généralisée dans tous les lieux publics et éducatifs : dès la conception et lors de la construction et de la rénovation des bâtiments ; à travers l'équipement et les fournitures ; ainsi qu'à travers une régulation et une gestion quotidienne respectueuse de l'environnement. Tous les domaines sont concernés : alimentation, air, climat, énergie, déchets, biodiversité et nature, mobilité, ...

Il est en effet indispensable d'accompagner les messages de sensibilisation à l'environnement par des dispositifs concrets et cohérents, afin que la pratique corresponde aux discours.

Des démarches éducatives et participatives tout au long des processus amplifieront les résultats à moyen et à long termes.

Mesures

- 10. Intégrer des clauses sociales, environnementales et éthiques dans tous les cahiers de charges
- 11. Généraliser l'écoconstruction, l'écorénovation et l'écogestion des bâtiments publics et des lieux éducatifs
 - Accorder des subsides et des incitants pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures.
 - Mandater « l'Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'Enseignement » à l'école pour coordonner les initiatives à destination de l'école.
- 12. Réduire et, si possible, supprimer les messages publicitaires
 - Réduire l'impact des publicités dans l'espace et les lieux publics, dans les lieux éducatifs, et les supprimer dans les écoles, en respect du Pacte scolaire (1959).

D. Renforcer le soutien aux associations d'ErE

Actuellement, les sources de financement des associations d'éducation à l'environnement proviennent majoritairement des Régions (environnement et nature, ainsi que mobilité, développement durable, énergie, etc.), des aides à l'emploi (APE, ACS, Maribel, etc.), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Education permanente, Jeunesse), ainsi que d'autres sources (recettes propres, communes, Cocof, financement privé...). De nombreuses associations font par ailleurs appel au bénévolat.

Plus de 300 associations contribuent de manière régulière à l'ErE en Wallonie et à Bruxelles, employant plus d'un millier d'animateur·trices et formateur·trices professionnel·les et bénévoles, touchant plusieurs centaines de milliers de jeunes, d'adultes et de familles, dans le cadre scolaire, professionnel ou de loisirs. Mais les moyens structurels des associations sont insuffisants pour répondre à la demande croissante. Suite notamment à des réductions de subsides (2014-2015) et à la non indexation des subventions, diverses stratégies ont dû être menées par les associations pour faire face à la diminution des moyens : réduction de l'emploi ; renforcement du poly-financement ; augmentation du coût des activités ; suppression d'activités moins « rentables » ; etc.

Par ailleurs, le recours à des appels à projets et marchés publics a augmenté ces dernières années au détriment des subsides structurels avec pour risques de : conduire les associations à devoir davantage penser en termes de projets ponctuels qu'en termes de travail de fond et permanent ; passer plus de temps à rédiger des dossiers qu'à agir sur le terrain ; entraîner la précarisation du travail ; diminuer la qualité du travail ; mettre en concurrence les associations ; servir les ambitions des gouvernements au détriment des objectifs éducatifs définis par les associations et les participant·es.

Mesures

13. Stabiliser, indexer et renforcer les moyens structurels des associations d'ErE

- Privilégier les subsides structurels, notamment en appliquant les dispositifs de reconnaissance et de subvention du « Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement structurel des associations environnementales» en Wallonie et de « l'Ordonnance visant le financement des associations » en Région de Bruxelles-Capitale.
- Indexer les subsides structurels en relation avec les obligations légales des employeurs auxquelles sont soumises les associations, c'est-à-dire le respect de l'indexation des salaires, des barèmes et de l'ancienneté, ainsi que l'augmentation du coût des infrastructures et des fournitures. Cela correspondrait à une augmen-tation des subsides structurels de 2 à 4 %, selon les années.
- Dans la mesure des moyens disponibles, tout en assurant la stabilité des associations existantes, accueillir des projets associatifs d'ErE émergeants dans des thématiques, des publics et des territoires peu couverts.
- Octroyer des moyens adéquats aux fédérations, afin qu'elles puissent porter la parole collective des associations et dialoguer plus efficacement auprès des pouvoirs publics, et contribuer aux travaux du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie), notamment au sein de la Commission Emploi-Formation-Education. Envisager une telle collaboration au sein du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

14. Stabiliser et créer des emplois dans le secteur de l'ErE

- Créer, stabiliser et renforcer les politiques d'activation de l'emploi, telles que les APE, les ACS, ainsi que des emplois motivants et valorisants pour les jeunes.
- Inclure dans les programmes emploi-environnement la création d'emplois dans la sensibilisation et la formation en environnement.
- Octroyer des détachements et des congés pédagogiques d'enseignant-es auprès des organisations d'Education relative à l'Environnement pour la conception et l'évaluation d'outils, d'activités et de formations en ErE destinés à l'école.
- Développer les possibilités d'emplois partagés entre plusieurs associations.

15. Confier les missions d'ErE aux associations d'ErE et partager les réalisations

- Confier la réalisation d'outils et d'activités pédagogiques d'ErE aux associations d'ErE et non à des organismes aux objectifs « lucratifs » dont ce n'est pas la mission de base.
- Mettre sous licence Creative Commons les publications d'ErE réalisées dans le cadre de financements publics, afin de favoriser leur partage dans le cadre des lois sur le droit d'auteur.

Enquêtes et états des lieux relatifs à l'ErE

- **« L'ErE DD à l'école »**, enquête auprès d'un millier d'enseignant∙es (Assises ErE DD, 2010-2011): https://www.reseau-idee.be/www/assises_ere_be/pdf/Presentation-resultats-finaux.pdf
- « Evaluation des pratiques d'ErE DD dans les établissements scolaire de l'enseignement fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé » (juin 2014). Travaux de l'Inspection de l'enseignement en FWB : via www.enseignement.be/ere
- « Plage écoles » Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE 2009-2014). Mené dans 110 établissements qui ont pu réduire considérablement leurs consommations énergétiques : https://environnement.brussels/thematiques/batiment/obligations/plan-local-daction-pour-la-gestion-energetique/des-economies-o
- « Enquête sur l'ErE DD dans les Hautes Ecoles Pédagogiques » (2015) : via www.reseau-idee.be/www/assises_ere_be/
- Enquête « Ecole, énergie, climat », menée en mai 2015 par l'APED auprès de plus de 3.000 élèves sur leurs connaissances en matière de climat : http://www.skolo.org/2015/10/20/les-resultats-de-notre-grande-enquete-ecole-energie-climat/
- « Etat des lieux de l'ErE en Wallonie » (2016): https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index_pdf/Etat-des-lieux-RW-2016-fi.pdf Résumé : https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index_pdf/etatlieuxresume.pdf
- Enquête « Génération Quoi » menée en Belgique francophone par l'Université de Namur (2016), qui montre que l'en vironnement est la principale préoccupation des jeunes : http://generation-quoi.rtbf.be/portrait/data/all
- « 4ème enquête publique sur le climat », SPF santé publique (2017), qui montre que 85% des belges considèrent les changements climatiques comme un problème qui demande réponse urgente : https://www.climat.be/fr-be/service-federal/activites/communication/enquetes-publiques/
- Etude sur les représentations de l'Education au Développement Durable (EDD) et de l'Education relative à l'Environnement (ErE) - synthèse des premiers résultats (Réseau IDée, Infor'IDée n°1/2018) : www.reseau-idee.be/inforidee/pdf/Infor_1_2018.pdf
- Informations sur **l'ErE en FWB**: http://www.enseignement.be/ere
- Informations sur l'ErE en Région bruxelloise : https://environnement.brussels/school
- Portail de l'**Education à l'Environnement** : www.reseau-idee.be



Le Réseau IDée et ses membres

Depuis 30 ans, l'asbl Réseau IDée fédère plus de 120 associations d'ErE agissant en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de porter leur parole vers les pouvoirs publics. Elle organise par ailleurs des activités d'échanges de pratiques et de réflexion. Enfin, elle développe de nombreux services et supports d'information et d'accompagnement à destination des animateurs, enseignant·es, formatrices...

Membres

Adalia ● ADESA ● APERe ● Apis Bruoc Sella ● Aquascope Virelles ● Brin d'Alice ● C-paje ● CAP Patrimoine pour Tous ● CDPA La Roseraie • Cellule Environnement - Ville de Mouscron • Cense équi'voc • Centre Nature Orée • Cercles des Naturalistes de Belgique ● CERES ● Charleroi Nature ● Cheval et Forêt ● CIE d'Enghien ● CJB L'Autre Voyage ● Confédération Parascolaire (Hainaut) ● Coordination des Centres de Rencontres et d'Hébergement ● Coordination Education et Santé ● COREN ● CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) d'Anlier • CRIE d'Eupen • CRIE d'Harchies • CRIE de Mariemont • CRIE de Modave ◆ CRIE de Mouscron
◆ CRIE de Spa-Berinzenne
◆ CRIE de Villers-la-Ville
◆ CRIE du Fourneau Saint-Michel
◆ Cuisine sauvage
◆ Défi Nature • Domaine de Mozet - Guides Catholiques de Belgique • Domaine des Fawes • Eco-Mobile • Eco-Vie • écoconso ● Education Environnement - CRIE de Liège ● EFDD ● Empreintes - CRIE de Namur ● Entente Nationale pour la Protection de la Nature • Environnement et Découvertes • Environnement et Progrès • Escaut sans Frontières • Espace Environnement ● Fédération Belge Francophone des Fermes d'Animation ● Fédération des Parcs naturels de Wallonie ● Ferme Pédagogique Maximilien • Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse • Fondation Rurale de Wallonie - Assistance Territoire et Patrimoine ● Forêt Wallonne ● GAIA Education ● Galilée ● GoodPlanet Belgium ● GRACQ ● Grandeur Nature ● Humus • Hypothèse • IDEF - Lac de Bambois • Institut Eco-Conseil • Institut d'Eco-Pédagogie • Inter-Environnement Bruxelles • Inter-Environnement Wallonie ● Jeunes et Nature ● Jane Goodall Institute Belgium ● Jeunes Schaerbeekois au Travail ● Kréativa ● La CITE s'invente ● La Leçon Verte ● Le Baluchon ● Le Début des Haricots ● Le Fagotin ● Le Jardin Animé ● Le Petit Foriest ● Les Amis de la Terre Belgique ● Les Amis des Animaux ● Les Ateliers de la rue Voot ● Les découvertes de Comblain ● Les Fougères ● Les Jardins de Pomone 🏻 Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux 🗨 Maison du Développement Durable 🗣 Mobilesem 🗣 Muséum des Sciences naturelles - Service éducatif ● Natagora ● Natecom ● Nature et Loisirs ● Nature et Progrès Belgique ● Parc Naturel de la vallée de l'Attert ● Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ● Parc Naturel du Pays des Collines ● Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel ● PASS ● Patrimoine à Roulettes ● PointCulture - Service éducatif ● Préhistomuseum ● Pro Velo ● Quinoa ● Rencontre des Continents ● Revert ● Riveo ● Musée de l'Eau et de la Fontaine ● Service provincial d'Education à l'Environnement - Classes de Forêt ● Société Royale Forestière de Belgique ● Tournesol - Zonnebloem ● Tous à Pied ● UCL - ScienceInfuse ● ULB - IGEAT ● ULg - Département Sciences et Gestion de l'Environnement • UNamur - Le Confluent des Savoirs • UniverSud-Liège • Vent Sauvage Vents d'Houyet Académie
VerbraucherSchutzZentrale - Association de défense des consommateurs
Worms
WWF Belgique - Service Educatif • Wwoof Belgium •



Contact

Joëlle van den Berg

- joelle.vandenberg@reseau-idee.be
- 02 286 95 74

Réseau IDée asbl

- 266 rue Royale à 1210 Bruxelles
- Mundo N, 98 rue Nanon à 5000 Namur

www.reseau-idee.be

Le Réseau IDée est soutenu par







